Seine Normandie
AGGLOMÉRATION

BUREAU COMMUNAUTAIRE

***

Jeudi 19 mai 2022

***

COMPTE-RENDU

Les membres du Bureau communautaire de Seine Normandie Agglomération, légalement convoqués le 13/05/2022, se sont réunis lors de la séance du Bureau de Seine Normandie Agglomération, Salle Vallée du Gambon - 12, rue de la Mare à Jouy - 27120 Douains, sous la Présidence de Monsieur Frédéric DUCHÉ, le 19 mai 2022 à 15h30.

***

Délégués :	
En exercice :.....	17
Présents :.....	14
Pouvoirs :.....	3
Votants :.....	16
Suffrages exprimés :.	16
Ont voté pour :.....	16
Ont voté contre :.....	0
Abstentions :.....	0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

****

Bureau communautaire du 19 mai 2022

****

DECISION N° BC/22-37
Développement économique
Zone d'activités ECO SEINE - Cession de terrains

DECIDE

Article 1 : D'approuver la cession des parcelles n°1, 2, 3, 4 et 5 cadastrées ZC 327, E 896, E 897, E 898, E 899, E 890, E 892 de la zone d'activités ECO SEINE à Courcelles sur Seine et à Bouafles à Messieurs KORANGI Anthony et Stephen, dirigeant de la société KOR FINANCES ou toute autre entreprise représentée par Messieurs KORANGI Anthony et Stephen (SCI) au prix de 490 682,50 € HT, soit 588 819 € TTC et d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document afférent, notamment le compromis de vente et l'acte de cession.

***

Délégués :	
En exercice :.....	17
Présents :.....	14
Pouvoirs :.....	3
Votants :.....	16
Suffrages exprimés :.	14
Ont voté pour :.....	14
Ont voté contre :.....	0
Abstentions :.....	0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

****

Bureau communautaire du 19 mai 2022

****

DECISION N° BC/22-38
Jeunesse
Solde de subvention pour l'association l'Espace Laïque Vernonnais (ELV)

DECIDE

Article 1 : D'autoriser le Président ou son représentant à signer l'avenant n°1 à la convention d'objectifs et de financement ci-annexé, ainsi que tout document y afférent.

Article 2 : De verser le solde de subvention à l'association l'Espace Laïque Vernonnais (ELV) au titre de l'année 2022, d'un montant de 13 747 €.

***

Délégués :	
En exercice :.....	17
Présents :.....	14
Pouvoirs :.....	3
Votants :.....	16
Suffrages exprimés :.	16
Ont voté pour :.....	16
Ont voté contre :.....	0
Abstentions :.....	0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

****

Bureau communautaire du 19 mai 2022

****

DECISION N° BC/22-39
Environnement
Accord-cadre 2022-011 Entretien des ouvrages de gestion des eaux pluviales - Autorisation de signature

DECIDE

Article 1 : D'autoriser le Président ou son représentant à signer l'accord cadre n° 2022-011 Entretien des ouvrages de gestion des eaux pluviales, avec la société retenue suite à l'analyse des offres qui sera validée par la commission d'appel d'offres.

***

Délégués :	
En exercice :.....	17
Présents :.....	14
Pouvoirs :.....	3
Votants :.....	16
Suffrages exprimés :.	16
Ont voté pour :.....	16
Ont voté contre :.....	0
Abstentions :.....	0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

****

Bureau communautaire du 19 mai 2022

****

DECISION N° BC/22-40
Assainissement
Marché 2019/024 - Réhabilitation des réservoirs et stations de surpression d'eau potable - Lot n° 1 - Avenant 3

DECIDE

Article 1 : D'autoriser le Président ou son représentant à signer l'avenant n°3 au marché 2019/024 de réhabilitation des réservoirs et stations de surpression d'eau potable – Lot n° 1 : Réhabilitation des réservoirs de Bueil (Haut), du Cormier, de Rouvray, de Gamilly (à Vernon) et des stations de pompage et relais du Plateau de l'Espace de Vernon " ayant pour objet d'ajouter des prix nouveaux au marché et d'allonger le délai d'exécution de 2,3 mois.

Au total l'avenant 3 génère une plus-value de 62 681,99 € HT.

Le montant total après passation de l'avenant 3 génère une plus-value de 10,50% du montant du marché.

Le montant du marché 2019/024 « Réhabilitation des réservoirs et stations de surpression d'eau potable – Lot n°1 : Réhabilitation des réservoirs de Bueil (Haut), du Cormier, de Rouvray, de Gamilly (à Vernon) et des stations de pompage et relais du Plateau de l'Espace de Vernon » est de 1 249 406,77 € HT soit 1 499 288,12 € TTC après passation de l'avenant n°3.

***

Délégués :	
En exercice :.....	17
Présents :.....	14
Pouvoirs :.....	3
Votants :.....	16
Suffrages exprimés :.	16
Ont voté pour :.....	16
Ont voté contre :.....	0
Abstentions :.....	0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

****

Bureau communautaire du 19 mai 2022

****

DECISION N° BC/22-40
Ressources humaines & organisations de travail
Recrutement d'un agent contractuel sur le poste de Responsable du service Juridique et Assemblées mutualisé

DECIDE

Article 1 : De prévoir le recrutement d'un agent contractuel relevant de la catégorie hiérarchique A, à temps complet, pour le poste Chef du service Juridique et Assemblées mutualisé, en l'absence de candidature correspondante d'un fonctionnaire titulaire ou stagiaire, **à compter du 1er mai 2022, pour une durée de trois ans,** et d'en fixer les conditions de rémunération (4ème échelon du grade d'Attaché + régime indemnitaire en vigueur dans la collectivité).

Le recrutement se fera sur un poste d'Attaché avec un niveau de formation Bac +5.

Le contrat de l'agent sera renouvelable par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée.

***

Délégués :	
En exercice :.....	17
Présents :.....	14
Pouvoirs :.....	3
Votants :.....	16
Suffrages exprimés :.	16
Ont voté pour :.....	16
Ont voté contre :.....	0
Abstentions :.....	0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

****

Bureau communautaire du 19 mai 2022

****

DECISION N° BC/22-41
Ressources humaines & organisations de travail
Mises à disposition de personnel

DECIDE

Article 1 : D'autoriser le Président ou son représentant à signer les conventions de mise à disposition des agents susvisés, dans le respect des modalités définies dans le tableau ci-dessous :

Agent	Bénéficiaire	Quotité de temps de travail	Fonctions exercées	Durée	Date d'effet
BERCHER Ophélie	Pacy sur Eure	50 heures maxi	Accompagnant classe découverte	5 jours	30/05/2022
LEBRUN Charlyne	Pacy sur Eure	50 heures maxi	Accompagnant classe découverte	5 jours	30/05/2022
VAREZ Marc	SNA	150 heures maxi	Animateur périscolaire et conseil municipal des jeunes	4 mois	01/05/2022
LAOUINI Mohamed	Vernon	65 %	Directeur des sports	3 ans	01/11/22
GUERANDE CHAPLAIN Christelle	SNA	20 %	Assistante du Directeur des sports	3 ans	01/11/22
TESSIER Jean-Marc	Office de Tourisme	20 %	Technicien développement et suivi offre touristique	3 ans	01/01/2023
THOMAS Sandrine	CIAS	100 %	Chargée de mission sur l'attractivité du territoire	3 ans	01/11/2022

***

Délégués :	
En exercice :.....	17
Présents :.....	14
Pouvoirs :.....	3
Votants :.....	16
Suffrages exprimés :.	16
Ont voté pour :.....	16
Ont voté contre :.....	0
Abstentions :.....	0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

****

Bureau communautaire du 19 mai 2022

****

DECISION N° BC/22-42
Administration générale
Constitution d'un groupement de commandes pour les besoins relatifs aux prestations d'assurance

DECIDE

Article 1 : D'approuver les termes de la convention de groupement de commandes ci-annexée, correspondant aux marchés relatifs aux prestations d'assurance (AMO et marchés), pour lesquels Seine Normandie Agglomération sera chargée, pour le compte de l'ensemble des membres du groupement, de la mise en concurrence, de signer et notifier les marchés correspondants.

Chaque membre des groupements, pour ce qui le concerne, s'assure de la bonne exécution du ou des marché(s).

Article 2 : D'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention.

***

Délégués :	
En exercice :.....	17
Présents :.....	14
Pouvoirs :.....	3
Votants :.....	16
Suffrages exprimés :.	16
Ont voté pour :.....	16
Ont voté contre :.....	0
Abstentions :.....	0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

****

Bureau communautaire du 19 mai 2022

****

DECISION N° BC/22-43
Financements et citoyenneté
Cession de véhicules - Mis en vente aux enchères
AGORASTORE

DECIDE

Article 1 : De reformer et céder les véhicules ci-dessous :

Service	Marque	Genre	Immat.	Carburant	Puiss	Date 1ère mise en circulation	KMS compteur en 2022	Coût des réparations	Ne roule plus depuis
CCGG	Renault	VP	AE296LT	GO	6	12/01/95	87667	HS	05/11/21
EPA	Peugeot	VP	1089WT27	ES	5	29/10/99	217270	1 416 €	30/11/21
Régie Eau	Renault	CTTE	AM865XV	GO	6	03/02/04	174000	Polluant et obsolète	
Régie Eau	Citroën	CTTE	AM010KB	GO	7	27/06/02	169000	Polluant et obsolète	
Sport	John Deere	TC1472X 030015		Fuel		24/0406	/	HS	

Article 2 : D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document afférent.

***

Délégués :	
En exercice :.....	17
Présents :.....	14
Pouvoirs :.....	3
Votants :.....	16
Suffrages exprimés :.	16
Ont voté pour :.....	16
Ont voté contre :.....	0
Abstentions :.....	0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

****

Bureau communautaire du 19 mai 2022

****

DECISION N° BC/22-44
Mobilité
Gratuité des transports aux réfugiés Ukrainiens

DECIDE

Article 1 : D'accorder la gratuité des transports scolaires aux réfugiés ukrainiens scolarisés sur le territoire à compter du 19 mai 2022, les modalités d'inscription restant les mêmes que celles appliquées aux autres élèves transportés.

Article 2 : D'accorder la gratuité sur l'ensemble du réseau SNgo aux réfugiés ukrainiens sur présentation à la montée, par l'usager, de « l'attestation provisoire de séjour bénéficiaire de la protection temporaire », d'une carte d'identité ukrainienne, d'un passeport ukrainien, d'une carte de résident ukrainien, d'un titre de séjour provisoire/document administratif reconnaissant le statut de ressortissants ukrainiens, ou d'un titre de transport spécial, Pass «Help Ukraine», délivré par la Deutsche Bahn, délivrée après le 22 février 2022, et ce à compter de la date de la présente délibération.

***

Je soussigné, Monsieur Frédéric DUCHÉ, Président de Seine Normandie Agglomération, certifie l'affichage du présent document

du au

Fait en séance les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

Signé électroniquement par
Le Président

Frédéric DUCHÉ